

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Notice explicative

Toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme, de la part des particuliers comme des professionnels sont désormais disponibles en ligne sur le portail www.e-permis.fr

Toutefois, il est toujours possible de constituer votre dossier de demande au format papier et le déposer auprès de votre mairie, même après le 1er janvier 2022.

Une fois sur le portail, un tutoriel complet est disponible en cliquant sur *Accéder à la documentation* ou sur **tuto.e-permis.fr/index.php**

Avantages du service dématérialisé



Un service en ligne et sécurisé accessible 7j/7 et 24h/24 depuis chez vous. Plus besoin d'imprimer votre dossier, ni de vous déplacer en mairie.

 Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.
Des échanges simplifiés avec l'administration.





Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.

⁴ Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.

Le Grand Ouest Toulousain Communauté de communes 10 rue François Arago 31830 Plaisance-du-Touch 05 34 51 44 33 contact@grandouesttoulousain.fr

Tutoriel simplifié

1. S'enregistrer : créer son compte e-Permis

Pour vous enregistrer, cliquez sur S'enregistrer. Renseignez les informations du formulaire d'inscription.

Les éléments marqués d'un astérisque sont obligatoires. Vous recevrez une confirmation d'inscription à la plateforme par mail.

Volve identifié		
Max Res.* :	Charloster Charlostered	
Non, primes *;	- • Ins. Pass	
Advest a staff":	Alteretend	
Vos coordonnies		
87 mill *1	Annual and Annual Second Second	
Number and Tax	Not do une time de la constitución	
Sector 1	team Calegorid": (telepedd")	
Sécurité		
Matrix passa *1	We do passe (particular and do passe	



2. S'identifier : se connecter à la plateforme E-permis Pour vous identifier, cliquez sur *S'identifier*.

Renseignez vos identifiants de connexion.

Si vous avez oublié vos identifiants, cliquez sur Mot de passe oublié ?

3. Espace personnel : le tableau de bord E-permis

Vous y retrouvez l'ensemble des dossiers déposés. Le menu vous permet de naviguer sur **E-permis (1)**, d'**ajouter (2)** et de **consulter (3)** un dossier.





4. Mon compte : gérer ses informations personnelles Les informations de votre compte sont accessibles de *Mon compte*.

Vous pouvez y gérer vos coordonnées ou changer votre mot de passe.

5. Déposer un dossier :

envoyer en mairie un nouveau dossier

Déposez en mairie votre dossier à partir de *Créer un dossier*.

Selon le type demande, vous serez amené à saisir les renseignements correspondant au document CERFA associé. Les champs obligatoires sont indiqués par un astérisque.



Pensez à joindre à votre demande les pièces obligatoires.



6. Suivre un dossier : gérer le traitement de sa demande

Accédez au détail de votre demande. Consultez les étapes de traitement en mairie. Téléchargez le récépissé de dépôt.